

Situation de la Cité de l'architecture et du patrimoine

Compte rendu de la réunion au Ministère de la culture

le 6 juillet 2016

Les organisations syndicales de la Cité ont été reçues par le cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication le mercredi 6 juillet à 14h. L'entretien, d'une durée de deux heures environ, s'est déroulé avec :

- Pour le cabinet, Karine Duquesnoy, conseillère sociale de la ministre, et David Zivie, conseiller chargé du patrimoine et de l'architecture,
- Pour la Direction Générale des Patrimoines (DGP), Agnès Vince, directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines, et Simon Quetel, adjoint à la sous-direction de l'architecture et de la qualité de la construction et du cadre de vie.

Les organisations syndicales (OS) de la Cité étaient représentées par Anne Lagune, responsable de section syndicale CGT, David Peyceré, délégué syndical CFDT, et Julien Ipek, représentant le SNS-CFTC. Ils étaient accompagnés de Franck Guillaumet, secrétaire général adjoint de la CGT-Culture, Christophe Éven, membre du bureau du Syndicat national des musées et domaines CGT, et Arnaud Gibon, secrétaire général adjoint de la CFDT-Culture.

Une situation financière critique

Le rendez-vous avait été demandé en avril, à la suite de la présentation au comité d'entreprise (CE) de la situation financière de la Cité et du plan de redressement financier exigé par les ministères de tutelle. Ceci intervenait peu après la passation de marché de la sous-traitance. Ce sont les deux sujets qui ont été essentiellement traités, ainsi que le contexte plus large du passage à la comptabilité publique, et la question du respect de la réglementation.

L'urgence d'une expertise des comptes

Les OS ont signalé que le CE souhaitait lancer une expertise des comptes : il est en effet très important de comprendre, notamment, comment la situation financière s'est à ce point dégradée, et pourquoi elle n'a pas été gérée plus tôt. Les OS ont dénoncé le fait que cette expertise est bloquée, à ce jour, par un manquement à la procédure dont la responsabilité incombe pleinement à la direction : celle-ci demande en effet que le cabinet chargé de cette expertise des comptes soit retenu après lancement d'un appel d'offres. La conseillère sociale a indiqué - confirmant ainsi notre analyse - que c'était contraire à la loi et qu'elle en parlerait directement à la direction de la Cité.

Une mauvaise gestion et des contraventions manifestes à la loi

Les OS ont indiqué que le plan de retour à l'équilibre budgétaire repose sur des mesures d'économie pesant lourdement sur le personnel, et sur une évolution des ressources propres. Elles ont souligné que les dépenses ne sont plus compressibles sans graves conséquences pour le personnel voire pour l'établissement : non-remplacement de postes pendant 6 mois (pendant ce temps le travail n'est pas fait), division par deux de l'enveloppe pour la résorption des inégalités salariales, fermeture un jour supplémentaire par semaine pendant les travaux (au détriment des ressources propres). Les OS ont insisté sur le non-respect de la loi (refus du

paiement des salaires si le salarié ne signe pas un avenant non réglementaire) et le non-respect des accords d'entreprise signés quelques mois auparavant (le non-paiement des heures supplémentaires ou du travail le dimanche). La conseillère sociale a aussi noté la question des heures supplémentaires et va revenir vers la direction à ce sujet.

Les OS ont donc fortement dit que ce sont les recettes qui doivent être améliorées, et en premier lieu la subvention du ministère, qui a baissé de 700.000 euros entre 2012 et 2015. Les représentants du ministère ont mis en avant l'effort du ministère pour l'année en cours (en plus de la subvention de base, 500.000 euros destinés notamment à la résorption des inégalités (enveloppe divisée par deux) et à l'exposition AJAP (reportée en 2017) + 475.000 euros pour le renforcement de la terrasse (que la Cité n'est pas censée prendre en charge), et ont exclu de pouvoir encore l'abonder. En revanche, ils ont indiqué que le budget 2017, en discussion actuellement, intègre une subvention de base plus élevée, sans en préciser le montant.

Les organisations syndicales ont évoqué la mauvaise gestion de la direction en place : mauvaise anticipation et accompagnement défaillant du passage à la comptabilité publique, mauvaise gestion du dossier sur les travaux du café Carlu et des terrasses, questionnement sur la pertinence de ce choix, nouvel organigramme qui crée de nouveaux besoins en période de disette budgétaire, animation de la commission paritaire et dialogue social déplorables, très mauvaise ambiance de travail, mauvaise gestion du changement de marché de sous-traitance et mauvaise évaluation du coût de la sous-traitance.

Budget rectificatif : adopté / contrat de performance : en cours

Agnès Vince a rappelé que le plan de redressement a donné lieu au budget rectificatif approuvé par CA de la Cité le 5 juillet (la veille de ce rendez-vous), et qu'il ne passe pas seulement par la maîtrise des dépenses de personnel mais aussi par le report d'une exposition (AJAP - combien ça coûte ?) et la priorisation de la programmation. Elle a indiqué que la direction du budget (Bercy) a sensiblement évolué entre son intervention au CA de mars et celle, beaucoup plus accommodante, du CA de juillet, où elle s'est abstenue sur le budget, ce qui revient à l'accepter, et où elle a salué la démarche de la Cité.

Agnès Vince a aussi indiqué que le contrat de performance en cours de négociation est pour elle un moment important de priorisation des missions de l'établissement. Un bilan du contrat de performance 2013-2015 vient de lui être fourni par la direction de la Cité, et le nouveau contrat couvrira les années 2016-2018, à l'issue d'un dialogue qui s'étendra sur le second semestre de cette année. Les OS ont revendiqué que le personnel soit associé à la réflexion et que les instances représentatives puissent prendre part au bilan et à l'élaboration de ce document. Il nous a semblé que la directrice, ajointe était plutôt favorable à une telle démarche plus participative et collaborative. Il ne fait en tous cas aucun doute que l'évolution du modèle économique de la Cité, aujourd'hui fragilisé, mérite un débat approfondi, transparent et sans tabou. Madame Vince a notamment suggéré que la Cité puisse à l'avenir plus et mieux jouer le rôle d'une tête de réseau comprise comme l'un des éléments moteurs de la synergie, de la dynamique et de la valorisation indispensables au réseau si précieux des écoles nationales supérieures d'architecture.

Grille salariale : des désaccords et des injustices

La CGT a mis en exergue les dysfonctionnements de la commission paritaire chargée du classement des postes dans la grille de la classification et du positionnement des salaires dans la grille de progression salariale, et son désaccord sur le fond du travail de ladite commission, ainsi que sur l'aspect réglementaire de la création des 3 groupes supplémentaires.

La CFDT estime en revanche que le travail de la commission est globalement correct et apporte des progrès en termes de définition des métiers, de positionnements et d'outils pour la gestion des ressources humaines.

En tout état de cause et malgré ces désaccords, le débat doit se poursuivre avec l'ensemble des salariés dans le respect de la pluralité syndicale.

Comptabilité publique : une mise en route laborieuse et problématique

Les OS ont évoqué les effets pervers de la mise en place, longue et mal anticipée, de la comptabilité publique. Ces effets ne devraient certes pas durer éternellement mais sont toujours très pénalisants pour la Cité et pour nombre de ses équipes.

Un fonds de roulement qui fond comme neige au soleil

Elles ont aussi attiré l'attention du ministère sur le fonds de roulement réduit à 7 jours (la limite prudentielle étant de 30 jours). Le renflouement du fonds de roulement à partir de l'année prochaine ne pourra passer que par une subvention publique. Le ministère a répondu qu'en revanche la trésorerie était suffisante pour terminer l'année, et qu'il a bien entendu que la subvention 2017 devrait être affectée très vite au début de l'année.

Maîtrise d'ouvrage sur les travaux

Les OS ont évoqué le décret en cours d'élaboration, qui prévoit de confier à la Cité la maîtrise d'ouvrage sur les travaux hors clos et couvert, ainsi que la charge de ces travaux. Le ministère a répondu que cela concerne en fait des travaux de petite ampleur qui sont déjà effectués par la Cité et déjà à sa charge, qu'il s'agit donc d'une mesure entérinant ce qui se fait déjà, et n'interdisant pas à la Cité, de toutes façons, de confier cette maîtrise d'ouvrage à d'autres. Ce n'est donc pas, à son avis, une mission supplémentaire, ni un coût supplémentaire. Nous ne pouvons pas cependant nous contenter de cette réponse rassurante. La barque de l'établissement est en effet déjà suffisamment chargée pour que les tutelles n'en ajoutent pas encore.

Sous-traitance : dumping social versus service public, et forte dégradation des conditions de travail

Les OS ont enfin fait un point sur la sous-traitance, en rappelant qu'un tiers environ des collaborateurs de la Cité sont en relation de sous-traitance (70 équivalents temps plein et probablement plus d'une centaine de personnes physiques). La passation du marché multi-services aux marchés par lots au dernier trimestre 2015 a généré tous les effets pervers anticipés par les OS, qui avaient essayé de les éviter au moyen de l'introduction (largement refusée par la direction) de clauses sociales dans les cahiers des charges des appels d'offres. Ainsi, la reprise de 50% de l'effectif pour le lot billetterie a généré une situation malsaine qui s'est prolongée pendant plusieurs mois, les salariés devant postuler à leur propre poste. Les personnels repris dans les différents marchés ont vu divers éléments de leur rémunération revus à la baisse (taux de paiement des heures supplémentaires, prime de panier, temps d'habillement), les plannings sont moins réguliers qu'auparavant... Ces divers points sont en nette contradiction avec l'esprit et la lettre de la charte sociale du ministère de la culture signée par Fleur Pellerin et toutes les organisations syndicales ministérielles juste au même moment, le 17 décembre 2016. Fonctionner avec un établissement dont le personnel est pour un tiers extérieur n'est en réalité pas tenable si l'on souhaite se situer dans le cadre d'un service public digne de ce nom et moderne. C'est pourquoi les OS demandent l'internalisation des emplois permanents.

En conclusion, le ministère a promis :

- **De revenir vers la direction rapidement au sujet de ce qui apparaît comme des manquements à la loi (expertise du CE, heures supplémentaires non rémunérées, non-paiement des salariés n'ayant pas signé d'avenant technique, consultation des instances),**
- **De travailler à remonter concrètement la subvention de base de la Cité pour 2017.**
- **De travailler avec la direction à définir les bonnes priorités dans le cadre des négociations sur le contrat de performance 2016-2018, cet automne, en concertation avec le personnel et les instances représentatives.**